

Déposez votre candidature!

N'oubliez pas de fournir les informations suivantes :

- données personnelles du candidat (y compris nom de l'OPC) ou données relatives à l'organisation de protection civile
- descriptif de la prestation particulière
- motif de la candidature
- si disponible: documentation sur la prestation fournie (photos, films, journal d'intervention)

La documentation doit être envoyée à l'adresse suivante :

Fédération suisse de la protection civile FSPC
David Schenker
Alte Landstrasse 19
4657 Dulliken

ou par e-mail:

kontakt@szsv-fspc.ch

Vous trouverez de plus amples information sur l'élection du « membre PCi de l'année 2023 » sous : www.szsv-fspc.ch/ZSdJ



SZSV
FSPC
FSPC

Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile



Membre PCi de l'année 2023

Pourquoi

La Fédération suisse de la protection civile poursuit différents objectifs :

- faire connaître au public les prestations de la protection civile
- renforcer le sentiment d'identification des membres PCi avec la protection civile
- valoriser les prestations particulières
- encourager les échanges entre organisations de protection civile
- renforcer la structure par zones et les contacts avec la base

Pour qui

Les personnes ou organisations proposées doivent avoir fourni une prestation qui

- est en lien direct avec la protection civile, quel que soit le lieu d'intervention.
- aurait en principe pu être effectuée par d'autres personnes (et qui ne dépend pas de moyens financiers / d'équipement / d'infrastructure particuliers ou de ressources supplémentaires). Il s'agit de souligner les idées et l'engagement.

Qui

Peuvent être élus « membre PCi de l'année 2023 » :

- les membres PCi qui ont accompli des prestations particulières
- les organisations de protection civile qui se sont démarquées
- les politiciens qui s'investissent ou se sont particulièrement investis en faveur de la protection civile
- les particuliers qui s'investissent énormément en faveur de la protection civile

La préférence est accordée au personnel de milice par rapport aux professionnels, aux membres PCi par rapport aux externes et aux individus par rapport aux organisations.

Quand

- Jusqu'au 30 novembre 2022 : dépôt des candidatures
- Janvier 2023 : présélection par les zones
- Mars 2023 : choix du jury
- Mai 2023 : cérémonie lors de la séminaire

Comment

Tout le monde peut déposer sa candidature auprès de la Fédération suisse de la protection civile (voir au verso du présent flyer).

Les candidatures sont réparties par zones. Les représentants de chaque zone procèdent à une présélection qui devra être approuvée par le comité directeur de la FSPC.

Le jury choisit le membre PCi de l'année parmi ces candidatures.

Le jury est composé comme suit :

- un membre de la Commission technique
- deux membres du Comité
- un représentant d'un média national
- un représentant d'un office cantonal
- un représentant du service médias de la FSPC

Quoi

Le « membre PCi de l'année 2023 » reçoit une coupe et la somme de 1000 francs.